Nos distributions les plus récentes

À l'automne 2011, Copibec a procédé à deux paiements importants de redevances en provenance du secteur de l'éducation. Plus de 3 500 000 $ ont ainsi été versés aux ayants droit.

Copibec a distribué 2 167 407 $ provenant du secteur de l'enseignement primaire et secondaire aux auteurs et aux éditeurs des ouvrages reproduits au cours des années scolaires 2009-2010 et 2010-2011. L'analyse des données transmises par les enseignants a permis d'établir que 93,81 % des reproductions effectuées proviennent de livres, 3,08 % de périodiques et 3,11 % de journaux.

Du côté des établissements d'enseignement collégial, les redevances distribuées pour l'année 2010 s'élèvent à 1 389 223 $. L'analyse des données a démontré que 91,57 % des reproductions proviennent de livres, 6,95 % de périodiques et 1,48 % de journaux.

Enseignement primaire et secondaire

La première étape de la collecte de données 2011-2012 est terminée. Copibec a reçu 8296 formulaires. Environ 29 % des formulaires complétés par les enseignants mentionnent la reproduction d'extraits d'œuvres protégées (livres, magazines, revues, paroles de chansons). Pour la période allant du 1er septembre au 30 novembre 2011, 84% des écoles faisant partie de l'échantillonnage ont transmis des formulaires. À ce jour, 5313 déclarations ont été analysées. Elles totalisent 733 902 copies (nombre de pages reproduites X nombre d'exemplaires imprimés) d'œuvres protégées et concernent 2139 titres.

L'entente 2009-2012 entre Copibec et le MELS se termine le 30 juin prochain. Des négociations sont présentement en cours afin d'établir les modalités d'une nouvelle entente, notamment celles relatives aux collectes de données.

Copibec a renouvelé pour trois ans la licence qui permet à la Société GRICS de numériser des extraits d'œuvres protégées à des fins de confection de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE). La GRICS fait annuellement rapport des œuvres numérisées, ainsi que du nombre de fois où chacun des extraits a été visionné par les

employés des écoles et des commissions scolaires bénéficiant d'un code d'accès. Chacun des documents de la GRICS est accompagné d'un formulaire qui permet aux écoles de déclarer à Copibec les copies papier effectuées à partir des SAE rendues disponibles en format numérique.

Copibec en tournée !

D'octobre à décembre 2011, notre agente de liaison, Émilie McAll Pinard a visité 11 nouvelles écoles, ce qui porte à 61 le nombre total d'établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire qui ont reçu la visite de Copibec en 2011. Au cours de la même période, les représentants de 13 commissions scolaires et une centaine de directions d'écoles ont également été rencontrés afin d'expliquer les modalités de l'entente MELS-Copibec et de discuter de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Copibec a également poursuivi le travail amorcé pour faire connaître la nouvelle entente intervenue avec les établissements d'enseignement collégial. Fin novembre, Rose-Marie Lafrance a participé, à titre de conférencière, à une visioconférence réunissant une cinquantaine de représentants du Réseau des répondantes et répondants TIC des cégeps et des collèges. Ainsi, les responsables des technologies de l'information et des communications de chacun des établissements sont maintenant informés des modalités de la licence Copibec, notamment de celles qui concernent la reproduction d'extraits d'œuvres sur des plates-formes pédagogiques telles DECclic, LÉA ou Moodle.

En collaboration avec l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, Copibec a également participé à un atelier organisé par le Collège François-Xavier-Garneau. Une vingtaine d'enseignants de plusieurs départements ont assisté aux présentations qui portaient sur la propriété intellectuelle, le droit d'auteur et les modalités de l'entente intervenue entre Copibec et les établissements d'enseignement collégial. Nicolas Boudreault, agent aux licences chez Copibec, a également rencontré les enseignants du Cégep Saint-Laurent, du Cégep de Sainte-Foy et du Cégep de Saint-Jérôme afin de leur présenter la nouvelle entente et ses modalités.

Copibec continue également de *tenir kiosque* dans les colloques afin de *jaser* de droit d'auteur et d'expliquer le contenu de ses licences. En juin prochain, nous serons à Gatineau pour le colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale.

Droit d'auteur 101 pour les futurs enseignants

Vous êtes professeur dans une faculté d'éducation ? Copibec peut rencontrer vos étudiants afin de leur expliquer les éléments les plus importants de la *Loi sur le droit d'auteur* et leur faire connaître les ententes intervenues entre notre société et les différents secteurs d'enseignement. Ce moment d'échange privilégié permettra aux enseignants de demain de poser des questions et de démystifier le droit d'auteur.

Si vous souhaitez recevoir notre agente de liaison dans votre cours, ou si vous désirez obtenir davantage d'information, contactez Émilie McAll Pinard. (514) 288-1664 poste 252 ou e.mcallpinard@copibec.qc.ca .

Nouveaux usagers, nouvelles licences

Au cours des dernières semaines, Copibec a conclu une première entente avec le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU) concernant la reproduction d'extraits d'œuvres protégées sur supports papier et numérique. D'une durée de deux ans, la licence couvre les reproductions effectuées par les quelque 1 700 employés du CJM-IU, ainsi que les copies utilisées lors de formations dispensées à des clientèles externes. Copibec prévoit approcher les autres centres jeunesse du Québec afin de leur offrir des licences similaires.

L'Académie culturelle de Laval, l'Académie québécoise d'apprentissage, le Collégial international Sainte-Anne et le Centre de justice de proximité du Grand Montréal comptent également parmi les nouveaux détenteurs d'une licence Copibec.

Liste des titulaires de droits d'auteur introuvables

Essayer de retracer des titulaires de droits d'auteur peut se révéler assez complexe et les efforts ne sont malheureusement pas toujours couronnés de succès. C'est pourquoi la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada octroie à la Commission du droit d'auteur un pouvoir spécial. Lorsqu'un titulaire est introuvable, la Commission peut agir en son nom et octroyer une licence. Selon la *Loi*, les titulaires ont jusqu'à cinq ans après l'expiration d'une licence octroyée par la Commission pour se présenter et réclamer les redevances recueillies durant cette période.

Copibec appuie la Commission dans ses démarches pour retrouver les titulaires de droits d'auteur en participant aux efforts de recherche, en proposant des modalités pour les licences et en gardant en réserve les redevances des titulaires de droits d'auteur introuvables. Ces responsabilités sont un prolongement logique au mandat de Copibec, qui est de protéger les droits des créateurs et des éditeurs.

Copibec détient présentement les redevances des titulaires de droits d'auteur introuvables suivants :

- Jacques Cura (illustrations tirées de *Le Blé en herbe* de Colette) publié par les éditions Ferenczi, collection *Le Livre moderne illustré*, Paris, 1953.
- Luda (extrait de *Contes russes* adaptés par Luda) Scanéditions/La Farandole, Paris, 1993.
- Comptines : *Mes oreilles* et *Le Bourdon dit à la clochette*, auteur et éditeur inconnus.
- Agathe Martin-Thériault, article « Le Cinéma direct et ses prolongements », publié dans la revue *Cinéma Québec*, Montréal, 1972.

Si vous vous reconnaissez ou avez des informations, s'il vous plaît communiquez avec nous.

Information : Caroline Blanchet (514) 288-1664 poste 244 ou par courriel c.blanchet@copibec.qc.ca

Ça bouge chez Copibec !

La cigogne avait fait un passage remarqué chez Copibec l'an dernier. Avec le début de la nouvelle année, nos mamans reprennent du service. Roseline Hébert et Caroline Blanchet sont de retour et seront maintenant vos personnes ressources si vous œuvrez au sein d'organismes gouvernementaux, sans but lucratif ou encore dans le secteur privé. Quant à Camille Tougas, elle revient au secteur primaire secondaire et assurera le suivi des dossiers à nos bureaux. Émilie McAll Pinard continuera à sillonner les routes du Québec et se fera un plaisir d'aller vous rencontrer afin de discuter des diverses licences offertes par Copibec.

Un merci tout spécial à Karine Bergevin et Simon Éthier qui ont dû rapidement (et pas toujours au moment prévu), prendre la relève de leurs collègues pour traiter des dossiers souvent complexes. Ils retrouvent maintenant leurs fonctions au sein de l'équipe en charge de l'analyse des déclarations de reproduction fournies par nos usagers.

Enfin, Annick Chauvette nous a quittés pour poursuivre dans une nouvelle voie. Nous remercions Annick pour l'excellent travail accompli à la négociation et au suivi des licences et nous lui souhaitons la meilleure des chances dans sa nouvelle vie professionnelle.

Coordonnatrice : Caroline Lacroix

Collaborateurs : Hélène Messier, Rose-Marie Lafrance, Cécile Gascon et Nicolas Boudreault

Traducteur : Brian Colwill

Abonnez-vous rapidement !

Pour vous désabonner au bulletin ou encore pour nous faire part de vos questions et commentaires: c.lacroix@copibec.qc.ca